



Nouvelle-Aquitaine ■ Guadeloupe ■ Guyane



# PRÉVENTION DES BRONCHIOLITES À VRS



## CAMPAGNE D'IMMUNISATION DES NOUVEAU-NÉS ET NOURRISSONS 2024-2025

Retour sur les éléments clés de la [note d'information du 6 juin 2024 relative aux modalités de mise en œuvre de la campagne \(N° DGOS/PHARE/RI2/DGS/DSS/2024/83\)](#)

&

[DGS Urgent n°2024\\_10 du 3 juillet 2024](#)

# TRAITEMENTS PRÉVENTIFS EXISTANTS :

## ANTICORPS MONOCLONAUX :

- **SYNAGIS® (palivizumab) :**

Indiqué pour prévenir les formes graves d'infections à VRS chez les **prématurés et les nourrissons à haut risque**

- **BEYFORTUS® (nirsevimab) :**

Indiqué pour prévenir les infections des voies respiratoires inférieures causées par VRS **chez tous les nouveau-nés et les nourrissons pendant leur première saison de circulation du VRS**

## VACCIN :

- **ABRYSVO® :** *En attente des modalités d'accès*

Indiqué dans la prévention passive contre la maladie des voies respiratoires inférieures causée par le VRS chez les nourrissons de la naissance jusqu'à l'âge de 6 mois à la suite de l'immunisation de la **mère** pendant la grossesse



Etablissement de santé

# SYNAGIS®

## palivizumab

### INDICATIONS :

Indiqué pour la prévention des infections respiratoires basses graves, dues au virus respiratoire syncytial (VRS), nécessitant une hospitalisation **chez les enfants à risque élevé** d'infection à VRS :

- Enfants nés à 35 semaines d'âge gestationnel ou moins et de moins de 6 mois au début de l'épidémie saisonnière à VRS
- Enfants de moins de 2 ans ayant nécessité un traitement pour dysplasie bronchopulmonaire au cours des 6 derniers mois ;
- Enfants de moins de 2 ans atteints d'une cardiopathie congénitale avec retentissement hémodynamique.

### POSOLOGIE :

- 15mg/kg une fois par mois pendant les périodes à risque d'infection communautaires à VRS

### MISE À DISPOSITION :

Déjà disponible en établissement de santé

Inscription sur la liste des médicaments agréés aux collectivités



Etablissement de santé et ville

# BEYFORTUS®

## nirsévimab

### INDICATIONS :

Indiqué pour la prévention des infections des voies respiratoires inférieures dues au virus respiratoire syncytial (VRS) chez les nouveau-nés et les nourrissons au cours de leur première saison de circulation du VRS :

- **MÉTROPOLE, GUYANE, MARTINIQUE, ST MARTIN ET ST BARTHÉLÉMY :**  
Nourrissons nés à partir du **1er janvier 2024**
- **LA RÉUNION ET LA GUADELOUPE :**  
Nourrissons nés à partir du **1er février 2024**
- **MAYOTTE :** Nourrissons nés à partir du **15 mars 2024**

### POSOLOGIE :

→ Une seule injection (50 ou 100 mg) en fonction du poids du nourrisson



# BEYFORTUS®

nirsévimab

ETABLISSEMENT DE SANTÉ

## Commande



- **Commande directe** auprès du laboratoire Sanofi via formulaire en ligne
- ↘ Possible dès juillet 2024*
- Commande avant le 06/09/24: livraison à partir du 10/09/24
- ↘ Pour un démarrage des immunisations le 15 septembre en maternité*
- Commande à partir du 09/09/24 : livraison sous 48 à 72h (jours ouvrés)

## Prise en charge



- Compensation forfaitaire versée à tous les établissements de santé utilisateurs
- Déclaration PMSI des UCD administrées via les supports des médicaments disposant d'une autorisation d'accès compassionnel (AAC)
- Notice technique ATIH à venir

# BEYFORTUS®

## nirsévimab VILLE

### Approvisionnement



Approvisionnement par les grossistes-répartiteurs via le circuit classique.

Disponible à partir de :

- **Métropole, la Réunion, Guadeloupe, Martinique, St Martin et St Barthélemy :**  
Semaine du 26 août
- **Guyane :** Semaine du 12 août
- **Mayotte :** Semaine du 4 novembre

### Prise en charge



Droit commun pour les assurés sociaux, avec possible application du tiers payant.

# RETROUVEZ NOS FICHES MÉMO AVEC L'ENSEMBLE DES INFORMATIONS :

## SUR LE SITE INTERNET DE L'OMEDIT NAGG

Date de réalisation : 05/07/2024

**FICHE MÉMO**  
VILLE

**BEYFORTUS®**  
nirsévimab  
CAMPAGNE 2024-2025

RETROUVEZ LES DERNIÈRES  
INFORMATIONS À JOUR SUR  
LE SITE INTERNET DE  
L'OMEDIT NAGG



SCAN ME

1 **Prescription**

INDICATION

Prévention des infections des voies respiratoires inférieures dues au virus respiratoire syncytial (VRS) chez les nouveau-nés et les nourrissons au cours de leur première saison de circulation du VRS

Population éligible pour la campagne 2024-2025 (1ère saison de circulation du VRS)

- Nourrissons nés à partir du 1er janvier 2024 pour la Métropole, la Guyane, la Martinique, St Martin et St Barthélemy
- A partir du 1er février 2024 pour la Réunion et la Guadeloupe
- A partir du 15 mars 2024 pour Mayotte

Possibilité d'immuniser dès la naissance - recommandé avant la sortie de maternité à partir du 15 septembre 2024

Contre-indication : hypersensibilité à la substance active ou à l'un des excipients

POSOLOGIE En fonction du poids du nourrisson

- poids < 5kg : dose unique de 50 mg
- poids ≥ 5kg : dose unique de 100 mg

Anticiper les prises de poids lors de la prescription en fonction de la date d'administration

Alternative possible pour les nourrissons à haut risque éligibles : SYNAGIS® (palivizumab)

2 **Dispensation par les pharmacies d'officine**

COMMANDE

Distribution par les grossistes-répartiteurs via le circuit classique

Mise à disposition :

- Métropole, la Réunion, Guadeloupe, Martinique, St Martin et St Barthélemy : Semaine du 26 août
- Guyane : Semaine du 12 août
- Mayotte : Semaine du 4 novembre

PRISE EN CHARGE

Selon les conditions de droit commun pour les assurés sociaux avec possible application du tiers payant

CONSERVATION

A conserver au réfrigérateur (entre 2°C et 8°C)  
Une fois sorti du réfrigérateur, doit être protégé de la lumière et utilisé dans les 8h

3 **Administration** seringue préremplie

Administré uniquement par voie intramusculaire de préférence dans la partie antérolatérale de la cuisse

Vérifier les étiquettes sur l'emballage extérieur afin de s'assurer d'avoir choisi la bonne présentation 50 ou 100mg

Possibilité de co-administration avec les vaccins de l'enfance

Chaque produit doit être administré à l'aide d'une seringue différente et à des sites d'injection distincts

Effets indésirables potentiels : éruption cutanée (rash), réaction au site d'injection (induration, œdème et douleur), fièvre

En cas d'apparition de signes et symptômes d'une réaction cliniquement significative d'hypersensibilité ou d'anaphylaxie, arrêter immédiatement l'administration et débiter un traitement médicamenteux et/ou des soins de soutien appropriés.

Pour toute suspicion d'effet indésirable ou question relative à sa sécurité (interactions, contre-indication, bon usage...) contactez votre Centre régional de pharmacovigilance (CRPV) ou signalement.social-sante.gouv.fr

Traçabilité dans le carnet de santé de l'enfant : dose, lot et date

Liens utiles

Note d'information du 6 juin 2024 relative aux modalités de mise en œuvre de la campagne 2024-2025

DOS\_Urgent n° 2024\_10 du 03/07/24 : CAMPAGNE D'IMMUNISATION DES NOUVEAU-NÉS ET NOURRISSONS CONTRE LES INFECTIONS À VRS POUR LA SAISON 2024-2025

DCP européen\_beyfortus\_EMA

UNE QUESTION ?

Contact OMEDIT omedite@omedit-nagg.fr 05.57.01.47.00

Décret n° 2023-878\_14/09/23 (liste des médicaments autorisés à la prescription des sages-femmes)

HAS\_beyfortus

ANSM-beyfortus-lettre-aux-professionnels-230823

Arrêté de remboursement en ville

Arrêté relatif au prix



Date de réalisation : 05/07/2024

**FICHE MÉMO ET ABLISSEMENT DE SANTÉ**

**BEYFORTUS®**  
nirsévimab  
CAMPAGNE 2024-2025

RETROUVEZ LES DERNIÈRES  
INFORMATIONS À JOUR SUR  
LE SITE INTERNET DE  
L'OMEDIT NAGG



SCAN ME

1 **Prescription**

INDICATION

Prévention des infections des voies respiratoires inférieures dues au virus respiratoire syncytial (VRS) chez les nouveau-nés et les nourrissons au cours de leur première saison de circulation du VRS

Population éligible pour la campagne 2024-2025 (1ère saison de circulation du VRS)

- Nourrissons nés à partir du 1er janvier 2024 pour la Métropole, la Guyane, la Martinique, St Martin et St Barthélemy
- A partir du 1er février 2024 pour la Réunion et la Guadeloupe
- A partir du 15 mars 2024 pour Mayotte

Possibilité d'immuniser dès la naissance - recommandé avant la sortie de maternité à partir du 15 septembre 2024

Contre-indication : hypersensibilité à la substance active ou à l'un des excipients

POSOLOGIE En fonction du poids du nourrisson

- poids < 5kg : dose unique de 50 mg
- poids ≥ 5kg : dose unique de 100 mg

Alternative possible pour les nourrissons à haut risque éligibles : SYNAGIS® (palivizumab)

2 **Approvisionnement - Dispensation par les PUI**

APPROVISIONNEMENT ET COMMANDES

- Approvisionnement : par les centrales d'achat UniHa, ResaH, régionales et privées
- Commandes directes auprès du laboratoire SANOFI via un formulaire en ligne → Possible dès juillet 2024

LIVRAISON

- Commande avant le 06/09/24 : livraison à partir du 10/09/24
- Commande à partir du 09/09/24 : livraison sous 48 à 72h (jours ouvrés)

PRISE EN CHARGE

- Compensation forfaitaire après déclaration des UCD administrés au cours d'une hospitalisation
- Déclaration PMSI via support de recueil des médicaments disposant d'une Autorisation d'Accès compassionnel (AAC) - code indication et notice ATIH à venir

3 **Administration** seringue préremplie Médecins IDE Sages-femmes

Administré uniquement par voie intramusculaire de préférence dans la partie antérolatérale de la cuisse

Vérifier les étiquettes sur l'emballage extérieur afin de s'assurer d'avoir choisi la bonne présentation 50 ou 100mg

Possibilité de co-administration avec les vaccins de l'enfance

Chaque produit doit être administré à l'aide d'une seringue différente et à des sites d'injection distincts

Effets indésirables potentiels : éruption cutanée (rash), réaction au site d'injection (induration, œdème et douleur), fièvre

En cas d'apparition de signes et symptômes d'une réaction cliniquement significative d'hypersensibilité ou d'anaphylaxie, arrêter immédiatement l'administration et débiter un traitement médicamenteux et/ou des soins de soutien appropriés.

Pour toute suspicion d'effet indésirable ou question relative à sa sécurité (interactions, contre-indication, bon usage...) contactez votre Centre régional de pharmacovigilance (CRPV) ou signalement.social-sante.gouv.fr

Traçabilité dans le carnet de santé de l'enfant : dose, lot et date

Liens utiles

Note d'information du 6 juin 2024 relative aux modalités de mise en œuvre de la campagne 2024-2025

DOS\_Urgent n° 2024\_10 du 03/07/24 : CAMPAGNE D'IMMUNISATION DES NOUVEAU-NÉS ET NOURRISSONS CONTRE LES INFECTIONS À VRS POUR LA SAISON 2024-2025

DCP européen\_beyfortus\_EMA

UNE QUESTION ?

Contact OMEDIT omedite@omedit-nagg.fr 05.57.01.47.00

Décret n° 2023-878\_14/09/23 (liste des médicaments autorisés à la prescription des sages-femmes)

HAS\_beyfortus

ANSM-beyfortus-lettre-aux-professionnels-230823

En collaboration avec :



<https://www.omedit-nagg.fr/outils-guides/bronchiolite-vrs>